

# Prix des Principaux Services proposés aux particuliers pour les Opérations Internationales

■ Le présent tarif peut être modifié à tout moment. La liste des conditions n'est pas exhaustive.

■ Les tarifs indiqués sur ce document ne sont pas soumis à la TVA sauf ceux comportant un astérisque (\*), qui sont exprimés TTC.

■ Le prix de nos services n'inclut pas les frais éventuels des banques correspondantes étrangères.

■ Conditions en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012



# 2012



*Le bon sens a de l'avenir*



# PAIEMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

*Si l'opération est en devises, ajouter la commission de change*

## VIREMENT

- Virement "Européen" (1) **gratuit**
- Autres virements "Europe" (2) **12,60 €**
- Virement "Monde" (3) **19,60 €**
  - + si absence de domiciliation bancaire du bénéficiaire de **6,70 €**  
à **67,00 €**

## CHEQUE SUR L'ÉTRANGER

Selon les pays :

- Crédit après encaissement  
ou
  - "Sauf bonne fin" (sous réserve d'imputation d'impayé)
  - Commission d'encaissement **0,21 %**
    - Minimum SBF **30,90 €**
    - Minimum CAE **21,70 €**
    - Maximum **163,00 €**
  - + frais de port (\*) **27,70 €**
  - Chèque impayé **41,10 €**
- (Dates de valeur variables selon pays et devise)

# PAIEMENTS A DESTINATION DE L'ÉTRANGER

*Si l'opération est en devises, ajouter la commission de change.*

*Les tarifs s'entendent pour des ordres en «frais partagés».*

*Si option «tous frais donneur d'ordre», nos tarifs n'incluent pas les frais des banques étrangères.*

## VIREMENT

- Virement "Européen" (1) **3,80 €**
- Autres virements Europe (2) **13,95 €**
- Virement "Monde" (3) **21,15 €**
  - + Frais SWIFT (\*) **8,85 €**
  - + si absence de domiciliation bancaire du destinataire de **6,70 €**  
à **67,00 €**

## CHEQUE PRESENTE PAR BANQUES ETRANGERES

- Chèque en euro **GRATUIT pour l'émetteur**
- Chèque en devise (forfait) **21,36 €**

# SERVICES DIVERS

- Frais de swift (\*) **8,85 €**
- Frais de port (\*) **27,70 €**
- Chèque de banque international **21,36 €**
- Opérations diverses de portefeuille **40,12 €**
- Avis de sort chèque **17,95 €**
- Photocopie de chèque (\*) **11,05 €**

# CHANGE

## OPERATIONS DE CHANGE : COMPTANT ET TERME

■ <b>Commission de change</b>	0,105 %
- Minimum	<b>16,60 €</b>
■ <b>Couverture à terme</b>	
- Frais de dossier	0,10 %
- Minimum	<b>29,10 €</b>
+ Commission de change	
■ <b>FLEXIGAIN</b>	
- Ouverture (sur montant contrat)	0,10%
- Tirage	<b>27,15 €</b>
+ Commission de change	
■ <b>Compte en devise</b>	
- Frais d'arrêté trimestriel	<b>36,10 €</b>
- Commission de mouvement	0,06 %
- Minimum par trimestre	<b>29,50 €</b>

# CONDITIONS FRONTALIERS

■ <b>Rapatriement de salaires</b>	
- Par virement international en EUR	<b>gratuit</b>
- Par virement international en devise	<b>gratuit</b>
- Par chèque SBF en devise	<b>gratuit</b>
■ <b>Vente à terme</b>	
- Forfait de 1 à 3 VAT	<b>28,00 €</b>
- Forfait de 4 à 6 VAT	<b>33,50 €</b>
- Forfait de 7 à 12 VAT	<b>44,70 €</b>
(compte en Francs suisses non facturé)	
■ <b>Flexigain Habitat</b>	
- Ouverture	<b>gratuit</b>
- Tirage	<b>74,80 €</b>

# MOBILITE INTERNATIONALE

■ <b>Votre séjour à l'étranger aux meilleures conditions</b>	
➔ Comptes et prêts en devises sans frais, gestion à distance de vos comptes et de votre épargne, vos virements internationaux...	
▶ <b>COMPTE SERVICE EXPAT' ETUDIANT MOZAIC (18/25 ans) :</b>	
(abonnement mensuel) - <i>n'est plus commercialisé</i>	
Dans l'Espace Economique Européen (4)	<b>5,50 €/mois</b>
Hors EEE (4)	<b>9,00 €/mois</b>
▶ <b>COMPTE SERVICE EXPAT' :</b>	
(abonnement mensuel) - <i>n'est plus commercialisé</i>	
Dans l'Espace Economique Européen (4)	<b>10,00 €/mois</b>
Hors EEE (4)	<b>18,00 €/mois</b>
▶ <b>LETTRE DE RECOMMANDATION :</b>	
(hors COMPTE SERVICE EXPAT')	<b>15,60 €</b>
➔ Toute l'assistance nécessaire avant et après votre expatriation famille, vie pratique, social, santé, retraite, fiscalité.	

# VIREMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Règlement européen du 16 septembre 2009

Les virements dont les mentions sont correctement renseignées et les libellés dans l'une des monnaies de l'EEE <sup>(4)</sup> s'effectuent dans les conditions suivantes :

## Emission d'un virement :

- Les ordres de virement en euros vers un prestataire de services de paiement situé dans l'EEE <sup>(4)</sup> sont exécutés dans un délai ne pouvant excéder un jour ouvrable à compter de leur réception (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012), ce délai étant porté à deux jours ouvrables pour les ordres émis sur un support papier.
- Les ordres de virement vers l'EEE <sup>(4)</sup> dans une devise d'un pays de l'EEE <sup>(4)</sup> hors euro sont exécutés dans un délai ne pouvant excéder quatre jours ouvrables à compter de leur réception

## Réception d'un virement :

Les virements reçus sont mis à disposition le jour de leur réception par la Caisse Régionale

## Les frais afférents à ces opérations sont partagés entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire, sauf options particulières.

Offre du Crédit Agricole : 3 niveaux de virements internationaux

### (1) "Virement Européen" soumis au règlement européen N° 924-2009 :

- Virement en ou en devise suédoise à destination ou en provenance d'un pays de l'EEE <sup>(4)</sup>
- Inférieur à 50 000
- Indication de l'IBAN
- Indication du code banque ISO (ou SWIFT) sans le nom de la banque
- Ordre non urgent (traitement à J+1)
- Absence d'instructions particulières
- Frais partagés

### (2) Autres virements Europe :

Tous les ordres en à destination d'un pays de l'EEE <sup>(4)</sup> non éligibles dans la catégorie virement "Européen".

### (3) Virement Monde :

Tous les virements en devises (quelle que soit la destination).  
Les virements en à destination d'un pays hors EEE <sup>(4)</sup>

### (4) EEE : Espace Economique Européen

Swift : AGRIFRPP878  
email : international@ca-centrest.fr  
Internet : www.ca-centrest.fr



Le bon sens a de l'avenir.

En application de l'article 52.1 de la loi n° 86.46 du 24 Janvier 1984 modifiée et du règlement du Comité de Réglementation Bancaire n° 95-01 du 21 Juillet 1995, relatif à la garantie des dépôts, l'établissement de crédit qui recueille vos dépôts est couvert par un dispositif agréé par les Pouvoirs Publics. La Caisse Régionale est également agréé et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel: 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09. Voir le site : www.banque-france.fr/; contrôlée par Crédit Agricole S.A. : 91 boulevard Pasteur – 75710 Paris Cedex 15; contrôlée par l'Autorité des Marchés Financiers : 17 place de la Bourse – 75082 PARIS Cedex 02. Tout appel en vue d'obtenir la bonne exécution d'un contrat conclu ou le traitement d'une réclamation peut-être passé au n° 09 69 320 314 (coût d'un appel local par tout opérateur).